

Accessions au championnat de National 3 (Phase d'accession)

Les équipes participant à la Phase d'Accession Nationale sont :

Les 4 équipes, éligibles à l'accession, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de R1 (soit une équipe par groupe).

Ne participent à cette phase d'accession que les clubs 1ers ou suivants dans l'ordre du classement au terme de la compétition si le premier n'est pas en situation de pouvoir accéder.

SYSTEME DE L'EPREUVE

- a) La phase d'accession se déroule en deux tours, les deux tours se disputent selon le système à élimination directe, en matchs aller-retour
- b) Pour le premier tour, les rencontres et leur ordre sont déterminées par tirage au sort effectué par la Commission Régionale des Compétitions.

Les deux vainqueurs à l'issue des oppositions aller-retour du premier tour accèdent en National 3.

- c) La rencontre du second tour opposera les perdants des deux oppositions du premier tour. L'ordre des rencontres sera déterminé par tirage au sort effectué par la Commission Régionale des Compétitions.

Le vainqueur à l'issue de l'opposition aller-retour du second tour accède également en National 3.

- d) Pour les deux tours, si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle est désignée comme vainqueur.
Si les deux équipes marquent le même nombre de buts, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est désignée vainqueur.
En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu.

En cas de match perdu par pénalité, le club ayant gain de cause bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3, sauf si la perte du match intervient à la suite d'une réclamation d'après match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0.

Si à l'issue du championnat complet de R1, la phase d'accession au championnat de National 3 ne pouvait pas se dérouler en tout ou partie, les accédants restant à déterminer le seraient selon les modalités de départage prévues à l'article 3.1.c.B.2 du règlement du championnat de N3 (priorité équipe classée 1^{ère} sur équipe classée 2^{ème} d'un autre groupe, ...).

A l'issue de la saison 2021/2022 :

- Il sera procédé à autant de rétrogradations d'équipes que nécessaire, afin que le championnat de R1 retrouve sa structure habituelle prévue réglementairement, soit 3 poules de 14 équipes.
 - Il sera procédé au maintien de 8 poules de 12 équipes en R2.
 - Les clubs classés aux trois dernières places dans chacun des groupes de R3 seront relégués en District.
- Les places vacantes dans le championnat de R3 ne seront pas remplacées.